



IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° 2019-06
L'appel
du 18 juin

Circulaire OTE : résultats satisfaisants... mais peut mieux faire !

Lors du BN du 18 juin, le SEJS a examiné la circulaire sur l'OTE qui a mis un terme à l'attente insoutenable des agents JSVA.

Depuis son congrès 2016, le SEJS n'a pas ménagé ses efforts pour faire vivre la motion visant un rattachement des missions JSVA à un «pôle éducatif».

Quoi qu'imparfaite, parfois imprécise, cette circulaire constitue néanmoins une base intéressante pour la poursuite de nos discussions avec le gouvernement et l'administration centrale.

Rejoignez-nous sur le [forum du SEJS](#)

3. Des conditions de réussite :

1/ Un service départemental renforcé et dirigé par un **délégué clairement identifié** et s'inscrivant dans une chaîne de commandement facilitante ;

2/ Une **autorité hiérarchique** des délégués départementaux et régionaux sur les personnels affectés dans leurs délégations respectives ;

3/ Une **adéquation missions/moyens humains et budgétaires** à la hauteur ;

4/ Une **revue des missions** qui ne résume pas au SNU ;

5/ Une **politique publique ambitieuse et volontariste du sport tout au long de la vie** ;

6/ Un **respect du positionnement et des compétences des IJS** et une **garantie d'accès aux futurs emplois fonctionnels**.

1. Des motifs réels de satisfaction...

A la suite de la parution de la circulaire du 12 juillet 2019 sur l'organisation des services déconcentrés de l'État, le SEJS se félicite:

1. du rapprochement des missions Sport, Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative (JSVA) **vers l'Education nationale** et de la sortie de la cohésion sociale ;
2. de la reconnaissance de la **finalité éducative** des missions et des interventions JSVA ;
3. de la reconnaissance **des spécificités des activités JSVA** par la création d'une délégation académique à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et au sport auprès des rectorats et d'équipes départementales dédiées en proximité des DSDEN
4. du maintien de l'**insécabilité** des secteurs de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative **à tous les échelons territoriaux (départemental et régional)** ;
5. de la **présence d'équipes départementales** sur l'ensemble du territoire et de l'**affectation des personnels JSVA** au bénéfice de la mise en œuvre renforcée d'un service public au plus près des usagers
6. du positionnement d'une fonction d'animation, d'impulsion, de coordination et d'évaluation du niveau régional
7. de la possibilité de création de **pôles de compétences multidépartementaux** pour des partages d'expertise ou pour faire appel à des compétences rares
8. de l'inscription du SNU dans une **démarche éducative**

2. Des besoins de précisions sur...

- 1/ l'autorité hiérarchique/fonctionnelle des recteurs/préfets
- 2/ les échéances et les modalités de mise en place des nouveaux services
- 3/ la dénomination du service départemental et de son responsable
- 4/ le statut de l'emploi du responsable de l'équipe départementale
- 5/ la place et le rôle éventuel du DASEN
- 6/ les relations entre délégations JSVA et DSDEN/rectorats

www.sejs.org

Contactez le permanent :

sejs.permanence@unsa-education.org



SEJSUNSA



@comSEJS

